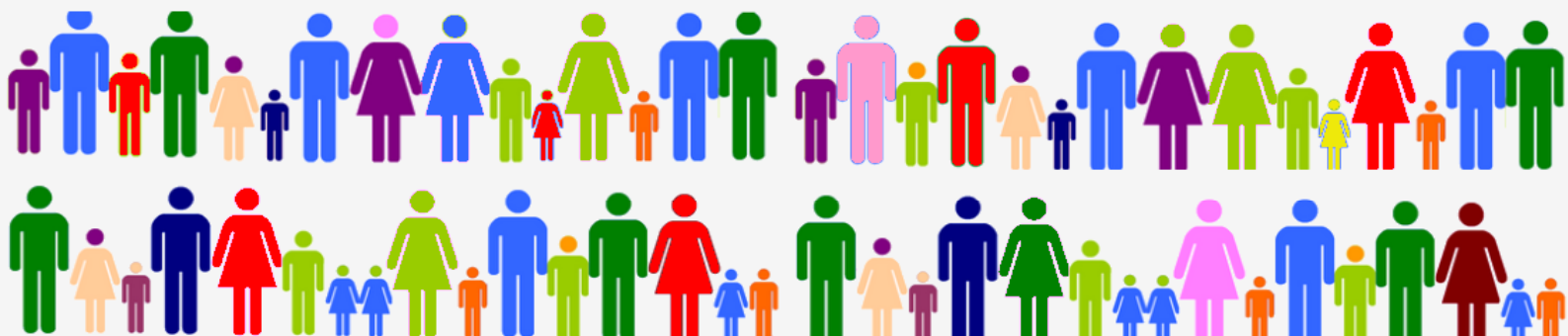


LES NOUVELLES FAMILLES

dans la société française



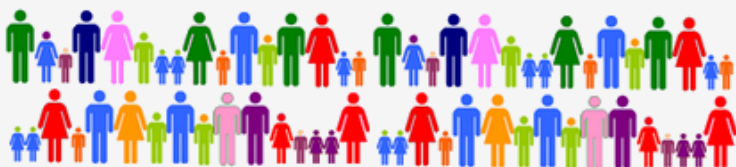
homoparentale
monoparentale
recomposée...

Dossier de presse

18 octobre 2012

Colloques organisés par

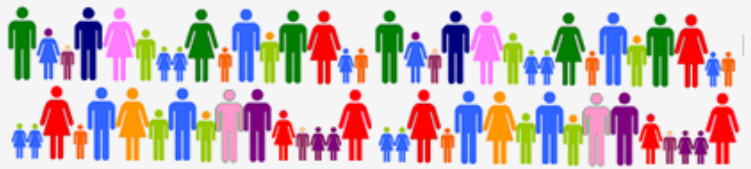




Dossier de presse

Contenu

Introduction.....	3
<i>Planning des colloques</i>	4
Présentation l'APGL.....	5
Présentation le CNAFAL.....	6
Présentation colloque de Montpellier, 22 octobre 2012	7
<i>Programme du colloque</i>	8
Contacts.....	10



Introduction

Série de colloques

« *Les Nouvelles familles dans la société française* »

L'APGL – l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens et le CNAFAL – conseil national des associations familiales laïques – organisent une série de 5 colloques dédiés aux nouvelles familles dans la société française, vues au travers de thèmes spécifiques. Ces colloques auront lieu entre octobre 2012 et mai 2013 et concerneront les familles recomposées, les familles homoparentales, monoparentales, les familles migrantes...

Chacun de ces colloques aura pour vocation de rendre public la **diversité de ces familles** en France en 2012, en présentant les principales caractéristiques dans des termes sociologiques, juridiques et psychologiques, ainsi que leur représentation et intégration dans l'espace public et institutionnel.

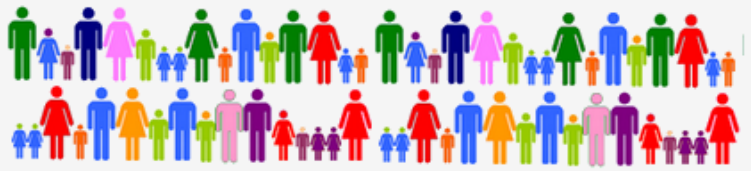
Nous avons souhaité prendre cette initiative au moment même où la France s'apprête à ouvrir le mariage et l'adoption pour tou.te.s, qui sera nécessairement accompagné d'un débat important. C'est pour nous l'occasion d'apporter des éclairages différents, de donner à entendre à l'opinion publique des informations, des faits, des conditions de vécu qui, nous l'espérons, permettront une prise de conscience dépassionnée mais indispensable pour une meilleure compréhension de la nécessité des lois à venir.

Des chercheur.e.s, des universitaires des différentes disciplines concernées, mais aussi des responsables d'organisations professionnelles, de syndicats, partis politiques ou d'associations, ainsi que des représentant.e.s des pouvoirs publics (CAF, Education Nationale, etc..) et des membres du gouvernement seront sollicités, à l'occasion de ces journées où une large part sera laissée aux interventions et questions des publics.

Le dernier colloque offrira une dimension européenne et internationale à ce panorama, avec la participation de personnalités politiques et associatives des pays ayant déjà fait évoluer leur législation pour intégrer les nouvelles familles (Belgique, Espagne, Canada, Danemark...)

Nous avons souhaité organiser ces colloques dans 5 capitales régionales pour favoriser une plus grande diversité des publics à venir, permettre à un plus grand nombre d'y participer, et aussi, pour associer les responsables politiques des territoires, favorisant la dimension participative locale. Ces colloques sont ouverts à tout public et à entrée libre.

Le premier colloque aura lieu à Montpellier et sera suivi par quatre autres colloques, un toutes les 6 semaines environ, à Lyon, Lille, Nantes et Paris.



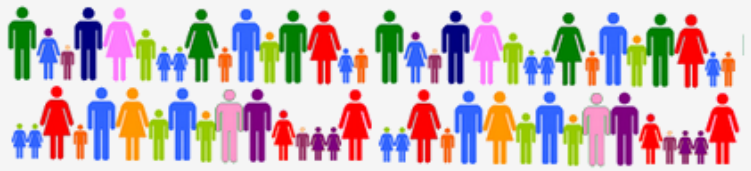
Planning des colloques

- **Montpellier : « *Droit de la Famille, Nouvelles Filiations* »**
- une approche politique et juridique.
Le lundi 22 octobre 2012 au Centre Rabelais
- **Lyon : « *Les nouvelles familles dans la société française, hier, aujourd'hui et demain* »** - une approche sociologique, historique et anthropologique
Le jeudi 13 décembre 2012
- **Lille : « *Dans les nouvelles familles* »**
- une approche intra-familiale et psychosociale
(janvier/février 2013)
- **Nantes : « *Les nouvelles familles face aux institutions de la société* »**
- le monde de l'emploi, l'école, les institutions de santé...
(mars/avril 2013)
- **Paris : Colloque de clôture, avec une approche européenne**
(mai 2013)

Vous trouverez dans ce dossier des informations sur le colloque de Montpellier. Les informations précises sur les autres colloques vous seront communiquées en temps utile.

Pour toute information n'hésitez pas à contacter Stéphanie Florquin, chargée de mission à l'APGL au 01 47 97 69 15 ou colloquesnouvellesfamilles@apgl.fr

les nouvelles familles dans la société française



Présentation l'APGL

Première association homoparentale en France

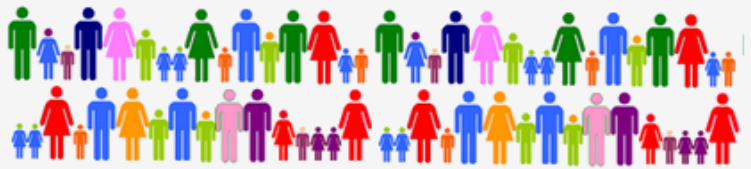
Association de référence depuis 1986, l'APGL propose des activités d'information, de partage d'expériences et des services de professionnels pour les familles homoparentales, leurs enfants et les futurs homoparents. Elle œuvre pour la reconnaissance légale de l'Homoparentalité, en France et à l'international, et a pour objectif principal de faire cesser les discriminations dont les familles et leurs enfants sont les premières victimes. Association (loi 1901) mixte, apolitique et a-confessionnelle, l'APGL est présente dans toute la France avec ses dix-sept antennes régionales dont les bénévoles assurent les activités. Nos antennes régionales mènent des activités localement, notamment auprès des acteurs et pouvoirs publics locaux, et soutiennent les membres et les familles dans leurs projets parentaux. Elles organisent également des activités conviviales et des groupes de paroles thématiques pour permettre aux familles homoparentales de se rencontrer, d'échanger et de partager des informations.

La recherche a une place importante à l'APGL avec la commission recherche organisant régulièrement des conférences sur des thématiques liées à l'homoparentalité, que ce soit dans le domaine de l'anthropologie, du droit, des sciences paramédicales, de la psychologie, des sciences politiques, du travail social, de la sociologie... Très soucieuse de diffuser les études existantes sur les familles homoparentales dans le monde universitaire, auprès des politiques et du grand-public, l'APGL organise régulièrement, depuis 1997, des colloques et conférences sur l'homoparentalité, à échelle française et européenne, ainsi que des débats politiques et juridiques, notamment à l'occasion des campagnes électorales présidentielles et régionales.

L'action politique est également primordiale pour l'APGL. C'est pourquoi nous menons des actions publiques pour mettre l'homoparentalité et le droit des familles homoparentales au cœur des débats qui s'inscrivent dans les échéances électorales qu'a connu la France ces vingt dernières années. Le fondement de nos revendications repose sur le principe de l'égalité républicaine : mêmes droits, même devoirs, pour tous. Ce principe se décline aussi bien pour les questions relevant de la conjugalité (mariage, PACS) que pour celles concernant les questions de filiation et de parenté (délégation d'autorité parentale, adoption, PMA etc.). L'APGL est un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des partis politiques pour toute question touchant aux réformes du Droit en France pour reconnaître légalement l'ensemble des familles homoparentales en sécurisant tous les enfants quel que soient les familles.

L'APGL et nos adhérent.e.s mettent toute notre énergie afin de permettre la reconnaissance pleine et entière de toutes les familles et la protection des enfants. Nous insistons sur la nécessité que les nouvelles dispositions rendent facile et rapide **la reconnaissance réelle de toutes les familles** en général et des filiations homoparentales en particulier.

les nouvelles familles dans la société française



Présentation le CNAFAL

*Seul mouvement familial, progressiste
et laïque au sein de l'UNAF*

Les associations familiales laïques ont été agréées par l'UNAF en 1978, onze années après leur création (1967), au niveau national. Les premières associations familiales laïques ont été créées en Dordogne en 1947 avec des militants de la Ligue de l'enseignement, des Francas, puis par la suite de la FCPE, de la JPA et des militants des mouvements d'éducation populaire.

Les fondateurs du CNAFAL au niveau national (1967), étaient souvent des **militants issus de la Résistance**, parfois anciens déportés. Militants de différentes branches de la Sécurité Sociale, ils étaient attachés au progrès pour tous et à l'égalité de tous les membres au sein de la famille.

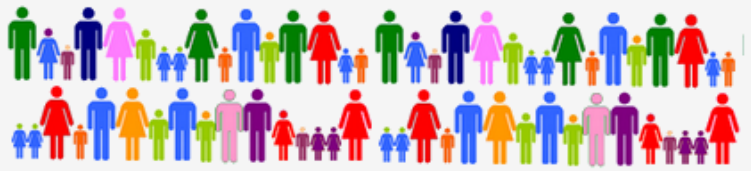
Pour nous, il n'y a pas de famille-standard ou de norme familiale ; nous avons été les seuls à l'intérieur de l'UNAF et à l'extérieur, à défendre le PACS, il y a 12 ans. Dès ce moment-là, le CNAFAL souhaitait la légalisation des unions homoparentales.

Nous considérons l'enfant comme une personne à part entière qui a droit à une éducation laïque c'est-à-dire dégagée de tout conditionnement, à la protection de la société, au droit d'accès à ses origines, entre-autres...

La famille est une communauté d'êtres humains, qui expriment, dans leur comportement et leurs engagements, leur attachement aux notions de respect de l'autre, de tolérance et de solidarité. Cette entité est un espace de vie en commun où les droits de chacun, ceux définis par la loi, mais aussi ceux que crée et nourrit l'attachement de ses membres, constituent dans leurs articulations la réalité familiale, autrement dit le CNAFAL reconnaît et souhaite un statut pour le parent social.

Parce qu'il est profondément attaché à la liberté de conscience et aux droits individuels qui en découlent et parce qu'il ne reconnaît à personne le droit de s'immiscer dans la sphère de l'intime conviction propre à chacun, le CNAFAL défend les droits qui en découlent (contraception, IVG, PMA, PACS, mariage pour tous, droit de mourir dans la dignité). Profondément attaché aux droits de l'Homme, le CNAFAL défend et veut que soient reconnus les droits fondamentaux : droit de vivre en famille pour les ressortissants étrangers, droits aux moyens d'existence pour tous.

Le CNAFAL est membre du Haut Conseil de la Famille, membre à part entière de l'UNAF (deux administrateurs). Le CNAFAL préside présentement onze UDAF et une URAF.



Présentation colloque de Montpellier, 22 octobre 2012

« *Droit de la Famille, Nouvelles Filiations* »

- une approche politique et juridique

Lieu : Centre Rabelais, 29 boulevard Sarrail, Esplanade Charles-de-Gaulle, 34000 Montpellier

Horaires : 9h – 17h

Modalités : Colloque ouvert à tou.te.s. Entrée libre.

Il est recommandé de s'inscrire : colloquesnouvellesfamilles@apgl.fr

Le premier des colloques de la série de cinq traitera des **questions politiques et juridiques** concernant les nouvelles familles et plus particulièrement les familles homoparentales. Ce colloque intervient dans le contexte de l'élaboration par le gouvernement des lois concernant l'ouverture du mariage et de l'adoption pour tous, en conséquence de l'engagement dit « proposition 31 » du candidat François Hollande, devenu Président. Ces lois appellent nécessairement à questionner l'état actuel des dispositions des politiques publiques et de la législation, face aux besoins des nouvelles familles en général et des familles homoparentales en particulier.

Le colloque sera introduit par un représentant de la Ville de Montpellier ainsi que les deux associations organisatrices, l'APGL et le CNAFAL. Trois tables-rondes sont ensuite organisées, la première consacrée aux questions politiques et les deux suivantes aux questions juridiques.

La **table-ronde politique** fera une large part aux propositions des différents principaux partis politiques, membres de la majorité gouvernementale et de l'opposition, ainsi que de personnalités qualifiées à raison de leurs actions qui ont bénéficié, entre autres, aux familles homoparentales. Sera ainsi traitée la situation de l'homoparentalité et des familles homoparentales, au vue de la législation actuelle, et la nécessité d'y répondre politiquement au travers des réformes du Droit de la famille (conjugalité, filiation, adoption...), entre autres.

Les **tables-rondes juridiques** feront l'état des lieux de la situation juridique des nouvelles familles en général et des familles homoparentales en particulier et de l'évolution possible compte tenu des réformes à venir.

- La première table-ronde concernera le mariage et son ouverture aux couples de même sexe. Seront notamment abordées les raisons pour lesquelles les personnes homosexuelles revendiquent le droit de choisir de pouvoir se marier, en présentant les droits qui découlent du mariage en termes de filiation, de présomption de parenté, d'adoption, de PMA, de protection du conjoint ou de la conjointe (retraite et succession).

- La deuxième table-ronde juridique concernera les parentés et les questions de filiation, dans le mariage, hors mariage et dans les situations des familles recomposées: adoption plénière/simple, reconnaissance de l'enfant, possession d'état, la pluriparentalité et les filiations multiples, délégation d'autorité parentale etc.

les nouvelles familles dans la société française



Programme du colloque

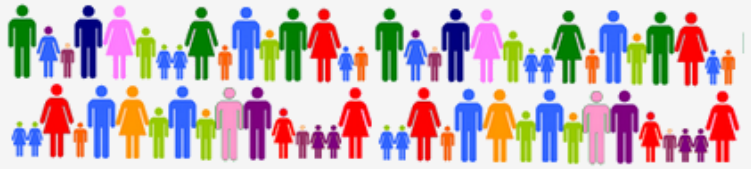
Horaires	Thématiques	Intervenant.e.s
8h45 - 9h	Accueil	
9h-9h30	Introduction par les associations organisatrices Ouverture du colloque	APGL et CNAFAL Mme Françoise Prunier, adjointe à la Maire de Montpellier, Déléguée à la petite enfance et aux droits des femmes

Pause

9h49h45-11h45	Table ronde Politique : La situation des familles homoparentales et les réponses politiques et législatives	Christian Assaf, député PS, Hérault Jean-Louis Roumegas, député EE/LV, Hérault Dominique Boren ou Marie-Claude Picardat, Co-présidence APGL Jean-Marie Bonnemayre ou Marie-Odile Pelle-Printanier, Présidence CNAFAL Représentant.e de la Mairie de Montpellier
---------------	--	---

12-13h15

Pause déjeuner



13h15-15h

**Table-ronde Juridique 1 :
Le mariage pour tous, pourquoi?**

Daniel Borillo, professeur de droit

Laurence Lautrette, avocate, spécialiste
des questions de retraite et des droits
attachés

Gilles Sainati, Magistrat

Florent Berdeaux-Gacogne, avocat
commission juridique de l'APGL

Pause

15h15-17h

**Table-ronde Juridique 2 :
Parentalités - vers de nouvelles
filiations**

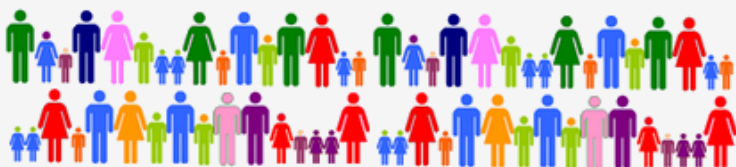
Serge Portelli, Magistrat

Laurence Brunet, professeure de Droit

Marie-Anne Bloch, Magistrate rattachée
au Ministère des affaires étrangères –
adoption international

Michel Maille, ancien professeur de
Droit, Président de la Ligue de
l'enseignement 34

Gaël Viossat, responsable adoption à
l'APGL



Contacts

Organisation des colloques

Stéphanie Florquin, chargée de mission à l'APGL

Tél : 01 47 97 69 15 / 06 50 97 45 79

Courriel : colloquesnouvellesfamilles@apgl.fr

L'APGL

34 avenue du Docteur Gley, 75020 Paris

Site : www.apgl.fr

Tél : 01 47 97 69 15

Courriel : secretariat@apgl.fr

Le CNAFAL

108 avenue Ledru Rollin, 75011 Paris

Tél. : 01 47 00 02 40 – Fax : 01 47 00 01 86

Site : www.cnafal.org

Courriel : cnafal@wanadoo.fr